



Vannes, le 21 septembre 20

Chers parents,

Voici des informations supplémentaires importantes, relatives au protocole sanitaire reçues en début de semaine, ainsi qu'à la sécurité et à l'organisation générale de l'établissement.

COVID 19- Communiqué de l'ARS du 18/09/2020

Le Premier ministre Jean Castex a annoncé, vendredi 11 septembre, que la durée d'isolement pour les cas contacts à risque au Covid-19 est ramenée à 7 jours, contre 14 jusqu'à présent. Selon le Conseil scientifique, après 7 jours d'isolement, le risque résiduel de contamination peut en effet être parfaitement maîtrisé par le port rigoureux du masque, ainsi que par le suivi scrupuleux des mesures d'hygiène et de la distanciation physique. D'un point de vue opérationnel, la mesure d'isolement se poursuit jusqu'au résultat du test PCR, qui doit être réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé. Elle ne prend fin qu'en cas de résultat de test négatif et en l'absence de symptômes évocateurs du Covid-19.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille, en informant l'école.

L'isolement est le meilleur moyen pour éviter de contaminer d'autres personnes. Il permet notamment de protéger les personnes les plus fragiles et de briser les chaînes de contamination.

En toute circonstance d'un retour à l'école après suspicion ou test positif, vous recevrez par mail une attestation sur l'honneur à compléter et à retourner à l'école.

Si l'élève est identifié comme un « contact à risque » de Covid-19

• Dès le signalement que doit faire la famille, le chef d'établissement rappelle la procédure à suivre :

- rester à domicile durant 7 jours à partir de la date du dernier contact avec le cas confirmé ;
- faire un test au 7^{ème} jour
- rester en isolement jusqu'au résultat du test ;
- consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) ;

• L'élève revient à l'école ou dans l'établissement si son test, réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé, est négatif. À défaut de test, il revient après 14 jours. Ces délais peuvent être prolongés s'il vit sous le même toit que le cas confirmé.

Si l'élève est à la maison et présente des symptômes évocateurs

• La famille le signale au chef d'établissement qui rappelle la procédure à suivre :

- rester à domicile ;
- éviter les contacts ;
- consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) qui décide de l'opportunité du dépistage.

• L'élève revient à l'école si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. À défaut, le retour se fera après 7 jours.

8, rue des Vénètes 56 000 Vannes

☎ 02.97.40.46.91 Fax 02.97.63.85.12

E-mail : eco56.sc.vannes@e-c.bzh

[http:// www.ecole-sacrecoeur.org](http://www.ecole-sacrecoeur.org)



Si à l'école un élève à l'école présente des symptômes évocateurs

• Le chef d'établissement fait immédiatement isoler l'élève, avec un masque, en présence d'un adulte masqué, et prévient la famille pour qu'elle vienne chercher l'enfant et rappelle la procédure à suivre :

- rester à domicile ;
- éviter les contacts ;
- consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) qui décide de l'opportunité du dépistage.

* Les parents informent le chef d'établissement de l'évolution de la situation dès résultat de test ou d'avis de médecin.

• **L'élève revient à l'école si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. À défaut, le retour se fera après 7 jours (si absence de fièvre), avec une attestation sur l'honneur.**

Si un élève est un cas confirmé

• Dès le signalement que doit faire la famille, le chef d'établissement rappelle que l'élève ne doit pas retourner à l'école avant le délai défini par son médecin, 7 jours après le test.

-Les personnes de la famille de l'enfant deviennent cas contact ; elles doivent se faire tester à J+7.

• Le chef d'établissement prend contact avec l'agence régionale de santé (ARS).
• Le chef d'établissement informe tous les personnels et toutes les familles de la situation et il demande aux personnels et aux élèves de la liste des personnes (élèves et agents) susceptibles d'avoir été en contact avec l'élève malade, de rester chez eux par précaution en attendant la liste définitive de l'ARS.

• L'ARS établit la liste des élèves et des personnels devant être testés.

• Les personnes non retenues dans cette liste sont autorisées à retourner dans leur établissement.

• Les autres personnes, identifiées comme contacts à risque, doivent faire un test et ne pourront revenir dans l'école que si leur test, réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé, est négatif, et **avec une attestation sur l'honneur.**

Les signes cliniques évocateurs de COVID-19 sont ainsi définis : survenue brutale d'un ou plusieurs des signes cliniques suivants :

- Infection respiratoire aiguë avec une fièvre ou une sensation de fièvre ;
- Fatigue inexpliquée ;
- Douleurs musculaires inexpliquées ;
- Maux de tête inhabituels ;
- Diminution ou perte du goût et/ou de l'odorat ;
- Diarrhée.

RAPPEL : Port du masque obligatoire pour rentrer sur le site du Sacré Cœur et dans l'établissement.

La lutte contre ce virus, c'est l'affaire de tous ! Je sais pouvoir compter sur chacun de vous pour respecter ce protocole.

A l'avance, merci !

Luc LAUDRIN

Chef d'établissement
